



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2024-ETSPA-070

**portant fixation des tarifs et du forfait global
« dépendance » pour l'année 2024
EHPAD La Quiétude
Chemin du Puisat
73330 Le Pont-de-Beauvoisin**

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes âgées

N° Finess : 730005519

Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Contact : Christiane CARRIER
☎ 04 79 60 29 27
✉ christiane.carrier@savoie.fr

- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-2 et R.351-1 à R.351-4 ;
- VU Le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD ;
- VU Le code de la santé publique ;
- VU Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2024-2028 signé le 29 mars 2024 avec le Conseil départemental et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU l'arrêté conjoint ARS Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil départemental en date du 29 décembre 2023 portant modification de l'autorisation de fonctionnement de l'EHPAD La Quiétude par réduction de 2 places d'hébergement temporaire et extension de 2 places d'hébergement permanent par transformation de l'offre au 1^{er} janvier 2024, ne changeant pas la capacité totale (26 places) ;
- VU L'annexe activité de l'EHPAD la Quiétude déposée sur la plateforme de la CNSA le 2 novembre 2023 ;
- VU La délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 (Budget primitif 2024 du Département) ;

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240507-2024-ETSPA-070-AR
Date de réception préfecture : 07/05/2024

SUR Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département.

ARRÊTE

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'EHPAD La Quiétude est de 26 lits, dont 2 lits d'hébergement temporaire.

Article 2 - Tarification 2024 :

	Tarifs journaliers et forfait	Observations
Hébergement permanent et temporaire	69,79 €	à compter du 1 ^{er} mai 2024 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	82,49 €	à compter du 1 ^{er} mai et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Forfait global « dépendance »	84 048,84 €	versé par 1/12 ^e
Tarifs « dépendance » GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	21,55 € 13,73 € 5,81€	à compter du 1 ^{er} mai et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté

Article 3 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 4 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département et monsieur le Directeur d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

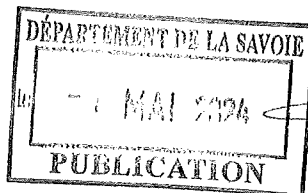
- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concerné,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

- 7 MAI 2024

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation.

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



CHAMBÉRY, le

- 7 MAI 2024

Le Président,

Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240507-2024-ETSPA-070-AR
Date de réception en préfecture : 07/05/2024